

A R R E T E

LE SECRETAIRE d'ETAT AUX ARTS & LETTRES,

VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

VU l'avis émis par la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages de l'ISERE dans sa séance du 26 avril 1956;

VU l'adhésion au classement de M. le Comte François de PLAN de SIEYES de VEYNES, propriétaire en date du 2 Mars 1957;

A R R E T E

ARTICLE 1ER.- Est classé parmi les sites pittoresques du Département de l'ISERE, l'ensemble formé à VOREPPE par le Château et son parc appartenant à M. le Comte François de PLAN de SIEYES de VEYNES, 135, Bld Malesherbes - PARIS (17°) et comprenant les parcelles cadastrales n° 681, à 684, 684bis, 685 à 694, 696 à 698, 880 à 882 et 911, section C.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'ISERE, au Maire de la commune de VOREPPE et au ~~Maire~~ propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ARTICLE 3.- Il sera transcrit au Bureau des Hypothèques de la situation du site classé.

PARIS, le 3 SEPTEMBRE 1957
signé : BORDENEUVE.

La soussignée MEYNIER Colette; Administrateur Civil, Chef du Bureau des Sites, par autorisation du Secrétaire d'Etat aux Arts et Lettres, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription.
signé : MEYNIER.

ANNEXE à l'arrêté du 3 Septembre 1957

1°) Propriétaire intéressé
Comte de PLAN DE SIEYES de VEYNES, François Xavier, Marie, Louis, Patrice, Henry, 135 Bld Malesherbes (PARIS 17°)
Conseiller juridique né le 16.7.1929 à PARIS 17°, célibataire

.../...

2°) Parcelles cadastrales visées

<u>Situation</u>	<u>N°plan</u>	<u>Section</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Nature</u>	<u>Contenance</u>
VOREPPE	681	C	Véronnière	Bois	47a 70c
"	682p	C	"	Arcille	89a 30c
"	682p	C	"	Pré	89a 30c
"	683	C	"	Pré	44a 70c
"	684	C	"	Bois	9 a
"	684bis	C	"	Bois	17a 50c
"	685	C	"	Parc	31a 20c
"	686	C	"	Parc	3a 10c
"	687	C	"	Parc	5a 60c
"	688	C	"	Parc	38a 10c
"	689	C	"	Pavillon	30c
"	690	C	"	Parc	28a 70c
"	691	C	"	Parc	39a
"	692	C	"	Pré	38a 90c
"	693	C	"	Pré	5a 80c
"	694	C	"	Pré	37a
"	696	C	"	Jardin	19a 90c
"	697	C	"	Verger	15a 40c
"	698	C	"	Grange	1a 54c
"	880	C	Bourg	Jardin	12a 30c
"	881	C	"	Jardin	23a 80c
"				agrément	
"	882	C	"	Sol, cour	9a 90c
"	911	C	"	placage	2a 40c

3°) Référence de la publicité du titre du propriétaire.

Donation à titre de partage anticipé du 19 Juin 1952 transcrit au bureau des hypothèques de GRENOBLE le 21 février 1953 - Volume 5891 n° 25.

La soussignée MEYNIER Colette, Administrateur Civil, Chef du Bureau des Sites, par autorisation du Secrétaire d'Etat aux Arts & Lettres, certifie que l'identité complète de la partie dénommée dans le présent document telle qu'elle est indiquée l'annexe de l'arrêté du 3.9.1957 lui a été régulièrement justifiée.

A BRIS, le 30 SEPTEMBRE 1957.

P. le Secrétaire d'Etat aux Arts et Lettres,

signé : MEYNIER.-

Pour copie conforme,
Pour le Préfet,
Le Chef de Division délégué,

Heij



VOREPPE site du château

SITE CLASSE LE 5/9/1957

DOCUMENT UTILISE
SR 1981 cad VOREPPE

ECHELLE
1/1000

DATE
24/11/1976

→ 42 cm
à mesure à Lyon.

AGENCE DES BATIMENTS DE FRANCE GRENOBLE

